



## Harcelement de credirec pour un vieux dossier

Par **bertinetti jacqueline**, le **27/03/2018** à **08:48**

bonjour

hier j ai ete harcelee par credirec qui rachetent des dossiers a certains organismes comme cofidis ou autres demandant des sommes extravagantes pas de courrier de cofidis ni de credirec cette affaire est close ca fait depuis 16ans et la d un seul coup c est repartie j en ai fait part a ufc que choisir qui m a dit que credirec est dans l ilegalite que faire c est de la malhonnetete de l escroquerie

Par **youris**, le **27/03/2018** à **10:02**

bonjour,

si votre créancier n'a jamais obtenu de titre exécutoire, votre dette est prescrite.  
si crédirec persiste à vous harceler, demander leur s'il possède un titre exécutoire et qu'à défaut vous déposerez une plainte pour harcèlement.  
salutations

Par **JAB33**, le **27/03/2018** à **10:38**

Bonjour !

Il n'est pas illégal pour une société de recouvrement de réclamer une dette ancienne même prescrite car c'est l'action qui est prescrite et non la dette qu'on peut toujours vous réclamer de façon amiable.

Ce qui est contestable et souvent illégal ce sont les méthodes employées par certaines sociétés de recouvrement sans scrupules qui harcèlent les débiteurs.

Une dette ancienne de 16 ans n'est pas encore prescrite, elle le sera que le 19 juin 2018 conformément à la loi du 17 juin 2008 à condition bien entendu qu'elle repose sur un titre exécutoire, c'est-à-dire sur un jugement rendu.

Le mieux que vous ayez à faire est d'attendre tranquillement le 19 juin 2018.

Ne répondez pas aux courriers et raccrochez si on vous contacte par téléphone car il est fort

probable que votre interlocuteur ne soit pas en possession d'un titre exécutoire.

Toutefois il vous faudra réagir si vous recevez une signification par huissier ou un commandement de payer.

Sachez que dans ce cas là il existe encore des moyens de se défendre surtout si le titre exécutoire repose sur une procédure d'injonction de payer.

Par **Vincent92**, le **27/04/2019** à **11:28**

Bonjour, j'ai reçu des appels et des relances de La part de EOS Credirec pour une créance chez Cofidis à laquelle je n'ai jamais souscrit. En lisant divers conseils sur internet, j'ai préféré ne pas répondre. Cependant aujourd'hui je viens de recevoir une lettre d'huissier de justice (mais qui précise que l'étude n'a pas qualité pour recevoir les réclamations et accorder des délais). Du coup, toujours pas d'interlocuteurs valables et fiables. Que me conseillez vous de faire ?

Merci pour votre réponse